

Monsieur le Président
de la République
KIGALI

CASE NO.: ICR-98-41-T
EXHIBIT NO.: P.141A
DATE ADMITTED: 28.11.2003
TENDERED BY: PROSECUTION
NAME OF WITNESS: A. MUKARUBA

Objet:

Menaces de mort per les services
de la Présidence

Monsieur le Président,

Etant victime ces derniers jours des menaces incessantes de mort de la part des services de la Présidence, j'ai décidé de porter à votre connaissance certains faits qui vous permettront de calmer un certain excès de zèle de ces services;

En effet, Monsieur le Président:

1° En date du samedi 19 mars 1994, à bord du véhicule GB.27.47, Capitaine SIMBIKANGWA Pascal, très proche de la Présidence, en compagnie d'un certain Charles NTIRANSENERA, handicapé et Agent au MINAGRI, est venu roder autour de la Cour de Cassation. Il y a rencontré des agents qui assuraient sa sécurité pendant que moi je travaillais à mon bureau. SIMBIKANGWA s'est mis à les insulter et en leur disant qu'ils assuraient la sécurité d'un INYENZI KAVARUGANDA, que les jours de ce dernier étaient comptés et que le groupe qui accomplir cette besogne était déjà constitué. Il a ajouté que ce groupe agit en plein jour et en présence de sa garde qui ne pourra pas utilement intervenir. De tels propos émanant de la bouche d'un très proche du Président, outre que c'est une maladresse, ces paroles donneraient à penser et à réfléchir.

2° En date du mardi 22 mars 1994, vers 8 heures 30' du matin, deux Gendarmes inconnus du domestique ont interpellé mon domestique qui sortait pour des courses en ville, et lui ont demandé si son patron KAVARUGANDA qui est sorti en voiture était lui-même au volant ou pas. Le domestique leur a répondu qu'il ne savait pas si j'étais ou pas au volant. Ne pouvant pas avoir une réponse satisfaisante, ces deux gendarmes ont décidé d'aller prendre un verre de bière au cabaret très proche. Que couve cette curiosité de ces deux gendarmes ?

3° Ce même Lundi 21 mars 1994, vers 17 heures 30', deux militaires de la garde Présidentielle, venant de la Présidence de la République ont fait irruption à la Cour de Cassation (je venais heureusement de quitter les bureaux avec ma garde), ils ont fait le tour de l'immeuble, l'un passant d'un côté opposé de l'autre. Les veilleurs et le planton qui (étaient encore là) ont eu l'attention attirée et ont fait semblant de s'approcher de l'un d'eux qui a vite regagné la Présidence. L'autre G.P. est resté près d'eux faisant semblant d'attendre quelqu'un .. il n'est parti qu'après ± 20 minutes. Que signifie ce manège ?

4° Que dire d'un autre Sergent de la Garde Présidentielle, se promenant près de mon chantier à Kimihurura III qui a dit à l'un de mes ouvriers que son patron risquait gros, que lui et les autres ouvriers devaient faire attention. Pourquoi de tels propos ?

.../...

5° Vous vous souviendrez de ma plainte du Chef des INTERAHAMWE à Rugendo (Kimihurura III) NZABANTERURA. Je me suis plaint auprès de Mathieu NGIRUMPAISE, Président du MRND et à vous même le 15 janvier 1994. Depuis lors c'est le calme, je vous remercie de votre intervention.

6° Et que dire du pillage et vol d'argent, vol d'effets d'habillement d'un Conseiller d'une valeur de + 30.000,-FRW, vol de matériel de bureau, agraffeuses, petites machines à calculer, dossiers judiciaires, armoires des bureaux des Conseillers détruites, la destruction de la grande porte d'entrée qu'ils ont démolli pour pouvoir entrer et faire des dégâts indignes d'un parti politique officiellement reconnu (le C.D.R.). Tous ces faits ignobles se sont passés le lundi 21 Février 1994 vers 15 heures. Vous vous souviendrez que c'est le jour où le Ministre GATABAZI Félicien a été assassiné dans la soirée. Le Parquet de la République et la Gendarmerie ont fait le constat des faits accomplis par les manifestants de le C.D.R.

7° Que dire de l'assassinat de Christian LUNYANEZA, fils de Munyereze Jean Néponuscène et de Mukamenzi Béatrice, originaire de Cyeretsi, Commune Nyabisindu, Préfecture de Butare, parent très proche d'Emile NIYOYITA, Greffier à la Cour de Cassation, qui a été assassiné par des agents de la Garde Présidentielle en date du Lundi 21 mars 1994 ? Toute la journée du Lundi 21 mars 1994, les deux agents de la Garde Présidentielle ont traîné leur victime dans la ville de Kigali, à Nyamirambo et à la Cour de Cassation où ils sont arrivés vers 15 heures 30'. Après cet ignoble assassinat, le cadavre a été jeté dans la rue (route des poids lourds vers Gisozi). Son enterrement a eu lieu dans l'après-midi du Mercredi 23 mars 1994. Peut-on encore parler que "MISHWE N'ADAGIZI BANABI" ?

8° Que dire encore des menaces de mort proférées publiquement près de la Cour de Cassation et vers 10 heures du matin du 23 mars 1994 par un INTERAHAMWE KAYONDE Enoch, ex-agent du Ministère des Finances, qui était à bord de son véhicule G.B.29.39 et qui a déclaré qu'à tout moment ils peuvent m'abattre ?

Tels sont les quelques faits que je tenais à porter à votre connaissance, afin que vous puissiez agir et intervenir.

En vous en remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

LE PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION.

Joseph KAVARUGANDA

Copie pour information à:

- Madame le Premier Ministre

KIGALI

- Madame le Ministre de la Justice

KIGALI

- Monsieur le Ministre
de la Défense Nationale

KIGALI